

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-805449

A79020

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12650

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHOUKHI

SUSSATA

Date de naissance : 3 Janvier 1989

Adresse : Résidence Les Orchidées 3 Appt 6 Imm 8

Tél. : 06 13 27 60 95

Total des frais engagés : 795,8 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

29/08/2023

Nom et prénom du malade :

Khalid YOUSSEFI

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dr. SEDIRA Mohammedi, PEDIATRE, 16 Avenue des FAR, Mohammedia, Urgence 062 44 32 71

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

29/08/2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohammedi

Le : 29/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. SEDIRA Mohammedi, PEDIATRE, 16 Avenue des FAR, Mohammedia, Urgence 062 44 32 71

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/08/23		C	940	INP : 12911261PH DENTISTE PEDIATRIQUE M. MOHAMED MAMMOUDI TANZYL INPE : 937
08/08/23		C	940	
10/08/23		C	940	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR MAMMOUDI ORTHOPEDIE	29/08/23	541,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
[Diagramme d'ODF avec numéros 1 à 8 pour les dents]	[Liste de dents traitées]	[Nature des soins]	[Coefficient]	COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS **VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Dr Mohamed SEDIRA
PEDIATRE

Prématuré - Nouveau Né - Nourrisson - enfant
Diplômé de la faculté de Médecine de Paris
Médecine de Sport

15, Avenue des F.A.R.
1er étage App. N° 4 - Mohammedia
Tél.: C. 05 23 31 06 08
Urgences : 06 63 44 32 71

Mohammedia, le

الدكتور محمد سديرة
طب الأطفال



الرضيع - الأطفال
خريج كلية الطب بباريس
الطب الرياضي

شارع الجيش الملكي 15
الطابق الأول - شقة رقم 4 - المحمدية
العنوان : 05 23 31 06 08
06 63 44 32 71
المستعجلات : في المحمدية، في

29 / 08 / 97

PHARMACIE ORTHOPÉDIE
DU MAGHREB
AVENUE DES FAR MOHAMMEDIA
05 23 32 24 16 / INPE : 092040880
AL-TAZI YOUNES

78,50

Ajxol 5g

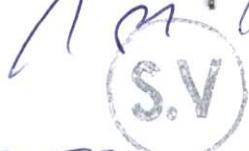


17,00



Aceta 3g

Opoleol 100g



25,00

Lithone 5g

364,00



5630VAN VAK.



549,80

D. cure effacé 10/03

PPV: 56,30 DH
LOT: 22J24D
EXP: 10/2024

Fabriqué par  SMB

SMB TECHNOLOGY S.A.
Parc Industriel, GENNE Belgique

SMS
39 rue du Parc Industriel
B-6900 MARCHE-EN-FAMME
VA
Suspension injectable
Boîte d'un flacon unidose de 0,5 ml
P.P.V.: 364,00 DH
AMM N°: 789/16DMP/21/NF
Distribué par MSD Maroc

118001160686

D-CURE® AMPOULE



611800132000

Lorodes® 0.5 mg/m²

Desloratadine
Flacon de 60 ml



6 118000 331230

9100

Supposédal Paracétamol
Nourrisson, 12 suppositoires

Noumison, 12 suppositions



6"118000"092353

Laboratoires Pharmaceutiques Pharma 5
Yasmine LAHLOU FILALI - Pharmacien Responsable

AMM : 110/12/DMP/21/NCF